



VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX



AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENTS R-2018-138 ET R-2019-033-2

AVIS est donné que les règlements suivants ont été adoptés par le Conseil municipal de Dollard-des-Ormeaux à une séance extraordinaire tenue le 5 mars 2019 :

Règlement R-2018-138 intitulé « **Règlement sur la gestion contractuelle** » ; et

Règlement R-2019-033-2 intitulé « **Règlement modifiant de nouveau le Règlement R-2007-033 sur le déneigement aux fins de l'uniformiser avec d'autres règlements en vigueur sur notre territoire et d'autoriser que le surveillant devant une souffleuse à neige puisse circuler à bord d'un véhicule routier** ».

Lesdits règlements sont maintenant déposés au bureau de la greffière au 12001, boulevard De Salaberry, Dollard-des-Ormeaux, Québec, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture.

Les présents règlements entrent en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 6 mars 2019.

SOPHIE VALOIS, Greffière